



## COMMUNE DE WEMMEL Conseil communal Jeudi 1<sup>er</sup> avril 2010

### Décisions

[www.wemmel.be](http://www.wemmel.be)

**Présents :** Messieurs Carpriau Bernard, président-échevin, Andries Christian, bourgmestre, Van Langenhove Marcel, Mertens Roger, Vander Voorde Herman, Mme Van der Straeten Monique, échevins, Verhasselt Jan, Mme Govaere-Laurent, Noltinx Didier, Stevaert Tony, Mme Van Cauwenberghe, Coomans de Brachène Thierry, De Visscher Raf, Mme Sarels Jeannine, Galluccio Roberto, Vansteenkiste Walter, De Lille, Mme Dewell Nathalie, Mme Van Baden, Stubbe Alain, conseillers et Mme Luykx Johanna, secrétaire

**Excusés :** Mme Moreau et Messieurs Belgrado et Verbist

Application de l'article 252 du décret communal

Le président ouvre la séance.

La secrétaire donne lecture du P.V. de la séance précédente, qui est approuvé A L'UNANIMITE par le Conseil.

### SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du compte de la Fabrique d'église Saint-Servais :  
Est approuvé par 18 voix pour et 2 contre (Galluccio Roberto, De Lille Robert).
2. Approbation du plan pluriannuel du CPAS :  
Le président du CPAS commente ce point.  
Est approuvé par 19 voix pour et 1 abstention. (Mme Lucia Van Baden)
3. Règlement de police concernant les magasins de nuit et les bureaux privés de télécommunications :  
Le bourgmestre commente ce point. Il ne s'agit pas d'une adaptation du règlement-taxe, mais bien d'un règlement relatif à l'exploitation de ces établissements.  
Est approuvé par 18 voix pour et 2 abstentions (Verhasselt Jan, Vansteenkiste Walter).  
Madame Van Baden remet au bourgmestre une pétition contre les magasins de nuit.
4. Rue Remeker – approbation du projet (plans – devis et estimation) des travaux de voirie et d'égouttage :  
Le président commente ce point.

- Le projet (plans – devis et estimation d'un montant de 483.584 €) du bureau d'étude Grontmij N.V. est approuvé par 19 voix pour et 1 abstention (Verhasselt Jan).
5. Sibelgas – Extension de l'éclairage public Chaussée de Merchtem 85 (rond-point) :  
Le président commente ce point.  
L'offre de Sibelgas d'un montant de 7.039,36 € (à imputer sur le crédit IBE) est approuvée par 19 voix pour et 1 abstention (Vander Voorde Herman).
  6. IWVB – Rénovation des canalisations Avenue Albert I :  
Le président commente ce point.  
Faire financer la partie rentable (19.080,31 € HTVA) par TMVW et la partie non rentable (81.310,52 € HTVA) par l'AIF.  
Approuvée A L'UNANIMITE.
  7. IWVB – Rénovation des canalisations Avenue des Nerviens :  
Le président commente ce point.  
Faire financer la partie rentable (25.332,81 € HTVA) par TMVW et la partie non rentable (93.956,66 € HTVA) par l'AIF.  
Approuvée A L'UNANIMITE.
  8. Réalisation d'une étude pour la réalisation d'un parking près du cimetière communal :  
Le président commente ce point. Cette mission d'étude sera attribuée par le biais d'une procédure négociée.  
Cette mission d'étude couvre :
    - la réalisation d'un avant-projet et d'un projet définitif
    - l'établissement d'un dossier de sécurité et d'un dossier de demande de permis
    - le suivi de la procédure d'adjudication
    - le suivi de l'exécution et le contrôle des travaux.Coût estimé de cette mission d'étude : 10.000 € HTVA  
Approuvée par 19 voix pour et 1 abstention (Verhasselt Jan).
  9. Réalisation d'une étude pour la réalisation d'une zone « Kiss & Drive » entre « Heideroosje » et « Doornroosje » - Rue L. Vanderzijpen :  
Le président commente ce point. Cette mission d'étude sera attribuée par le biais d'une procédure négociée.  
Cette mission d'étude couvre :
    - la réalisation d'un avant-projet et d'un projet définitif
    - l'établissement d'un dossier de sécurité et d'un dossier de demande de permis
    - le suivi de la procédure d'adjudication
    - le suivi de l'exécution et le contrôle des travaux.Coût estimé de cette mission d'étude : 10.000 € HTVA  
Approuvée par 19 voix pour et 1 abstention (Verhasselt Jan).
  10. Etablissement d'un plan de gestion du paysage urbain pour les sites protégés de l'église Saint-Servais et du château et alentours – approbation du devis :  
M. Vander Voorde, échevin, commente ce point.  
Approuvé A L'UNANIMITE.
  11. Jobistes 2010 :  
M. Van Langenhove, échevin, commente ce point.  
Proposition d'engager 11 jobistes à répartir comme suit :  
Juillet : 4 moniteurs + 1 administratif  
Août : 4 moniteurs + 1 administratif + 1 collaborateur pour la bibliothèque  
Cette proposition est approuvée A L'UNANIMITE.

- 12.A **Ecole communale néerlandophone** – approbation du règlement scolaire additionnel – déclaration d’engagement – limitation de la population scolaire  
Mme Van der Straeten commente ce point. Il s’agit d’un complément fondamental et d’une adaptation du règlement scolaire.  
Le président déclare que ce point n’est pas une proposition du Collège des échevins, mais bien une proposition personnelle de Mme Van der Straeten contre laquelle il a voté.  
Le président suspend la séance.  
Dix minutes plus tard, le président rouvre la séance.  
Mme Van der Straeten propose d’adapter le projet au moyen de l’amendement suivant :  
Chapitre 20 §4 : dernière phrase : remplacer le terme « exclusivement » par « évidemment » et adapter comme suit le dernier paragraphe : « ..... et les élèves allophones **s’efforcent** de ..... afin de s’exercer dans la **langue scolaire**. » Le reste du paragraphe est supprimé ;  
**L’amendement** est approuvé par 12 voix pour et 8 abstentions (Andries Christian, Carpriau Bernard, Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise, Noltinx Didier, Mme Van Cauwenberghe Fernande, Coomans de Brachène Thierry, Mme Sarels Jeannine, Mme Dewell Nathalie).  
**Le texte adapté** est approuvé par 12 voix pour, 6 contre (Carpriau Bernard, Mme Govaere-Laurent Marie-Françoise, Noltinx Didier, Mme Van Cauwenberghe Fernande, Coomans de Brachène Thierry, Mme Sarels Jeannine) et 2 abstentions (Andries Christian, Mme Dewell Nathalie).
- 12B. Ecole communale néerlandophone – approbation du règlement scolaire  
Il n’est pas procédé au vote à ce sujet.
13. Rupture du consensus : fêtes du 21 juillet, du 1<sup>er</sup> novembre et du 11 novembre :  
Le bourgmestre commente la proposition introduite.  
Le Conseil décide A L’UNANIMITE de confier ce point à la commission culture du conseil communal aux fins d’examen, de discussion et d’élaboration.

### **Points supplémentaires introduits par les conseillers**

14. Proposition de résolution relative à un nouveau pacte fiscal – Mme Moreau.  
Vu l’absence de Mme Moreau, le président propose d’ajourner ce point et fait procéder au vote de cet ajournement. L’issue de ce vote sur cet ajournement est la suivante :  
11 voix pour (Mertens, Vander Voorde, Andries, Dewell, Govaere-Laurent, Van Cauwenbergh, Coomans de Brachène, Noltinx, Galluccio, De Lille et Stubbe), 8 contre (Van Langenhove, Van der Straeten, Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt et Sarels) et 1 abstention (Carpriau).
15. Motion de soutien du Conseil communal aux travailleurs du supermarché Carrefour de Wemmel – par M. Noltinx.  
Monsieur Noltinx, conseiller communal, lit à haute voix la motion de soutien.  
Cette motion de soutien est rejetée par 8 voix pour (Carpriau, Andries, Dewell, Govaere-Laurent, Van Cauwenbergh, Coomans de Brachène, Noltinx, Sarels), 11 contre (Mertens, Vander Voorde, Van Langenhove, Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, Galluccio, De Lille, Stubbe) et 1 abstention (Van der Straeten).
16. Motion contre la fusion des communes de Wemmel et Merchtem – par M. Noltinx  
Monsieur Noltinx lit la motion à haute voix.

Cette motion est rejetée par 8 voix pour (Carpriau, Andries, Dewell, Govaere-Laurent, Van Cauwenbergh, Coomans de Brachène, Noltinx, Sarels), 11 contre (Mertens, Vander Voorde, Van Langenhove, Van der Straeten, Van Baden, Stevaert, De Visscher, Van Steenkiste, Verhasselt, De Lille et Stubbe) et 1 abstention (Galluccio).

## **SEANCE A HUIS CLOS**

17. Nomination statutaire d'un chef de service du département Affaires du territoire (A4a-A4b)  
– est approuvée A L'UNANIMITE

## **QUESTIONS ORALES**

### **Conseillère Govaere-Laurent**

-----

Demande si un permis a été délivré pour les panneaux publicitaires disposés le long de la Rue Fr. Robbrechts et, dans l'affirmative, à quelle date et quelle taxe a été payée pour leur pose et, dans la négative, quelle est la sanction encourue.

L'échevin Vander Voorde répond que ce dossier est en cours de traitement et que des photos ont été prises et un procès-verbal dressé.

### **Conseillère Dewell**

-----

Demande ce qu'il advient des sacs pour pierrailles.

L'échevin Vander Voorde explique que le Collège a décidé d'octroyer pour la valeur de ces sacs un crédit pour l'accès au parc à conteneurs.

### **Conseiller De Lille**

-----

Demande si l'on peut veiller à fournir des informations aux élèves de l'école primaire communale néerlandophone au sujet des inscriptions dans une école secondaire francophone, qui doivent se dérouler entre le 26 avril et le 7 mai prochains.

Le président renvoie cette question à l'échevine Van der Straeten, compétente pour l'école primaire communale néerlandophone.

L'échevine Van der Straeten ne souhaite pas répondre à cette question et renvoie au Collège.

### **Conseiller Coomans de Brachène**

-----

Demande ce qu'il en est de l'état de la clôture autour du petit étang de la Résidence et rappelle qu'il a déjà insisté à plusieurs reprises sur le danger.

Le bourgmestre explique que le service technique enquête actuellement à ce sujet. La réponse sera communiquée lors du prochain conseil ;

### **Conseiller Noltinx**

-----

Déclare qu'il soutient la pétition relative à l'aménagement d'un terrain pour chiens.

Le bourgmestre explique qu'une étude sera réalisée quant à la possibilité de clôturer une partie du parc de la résidence.

Le conseiller Van Steenkiste explique qu'il y a lieu d'examiner si cette mesure ne peut pas être prévue également à d'autres endroits de la commune.

Le conseiller Coomans de Brachène explique que les habitants doivent être motivés à jeter les sacs à excréments comme il se doit et non sur les pelouses et dans les buissons.

### **Conseiller De Lille**

-----  
Demande ce qu'il en est de la répartition des compétences entre les échevins.

Le bourgmestre explique que la compétence pour l'école francophone incombe à l'échevin Carpriau.

En ce qui concerne la compétence en matière de finances, l'échevin Carpriau explique qu'il a exercé cette compétence pendant 9 ans déjà et qu'il avait annoncé depuis longtemps son intention d'arrêter.

Il déclare qu'il a été investi par décret de la compétence d'évaluer le receveur et que la période d'évaluation a à présent commencé.

D'un point de vue déontologique, il ne peut plus dans ce cas assumer la compétence des finances étant donné qu'il est tenu de demeurer le plus neutre possible.

Pour terminer, il déclare qu'un budget est un instrument politique qui traduit la politique en chiffres et que chacun doit par conséquent prendre ses responsabilités en ce qui concerne la matière pour laquelle il est compétent.

Le bourgmestre décrète que les finances deviennent par conséquent une compétence collégiale.

### **Conseiller De Visscher**

-----  
Invite tout le monde à la fête du conseil de la jeunesse.

Cette liste est disponible pour consultation à la maison communale – Avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, tous les jours ouvrables de 8h30 à 11h30, et ce jusqu'au 30 avril 2010

Wemmel, le 7 avril 2010

Par délégation :  
La Secrétaire  
(s) Mme J. LUYKX

Le Président  
(s) B. CARPRIAU